

# ÉCLAIRAGE

## COMPRENDRE LA SITUATION DES FRANÇAIS CONDAMNÉS À MORT EN IRAK EN 10 POINTS

10 octobre 2019

Organisation d'une conférence dédiée à la question des Français condamnés à mort en Irak à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort.

Septembre 2019

Plainte contre le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères pour « omission de porter secours » devant la Cour de justice de la République par plusieurs grands-parents d'enfants retenus dans les camps syriens.

13 août 2019

Agnès Callamard interpelle les autorités françaises pour demander des éclaircissements sur la participation de la France dans les transferts de détenus du Kurdistan syrien vers l'Irak.

Réponse des autorités françaises qui qualifient de « pure spéculation » les allégations de la Rapporteuse.

Juillet 2019

ECPM et le Collectif Familles Unies organisent une conférence de presse sur la situation des citoyens français condamnés à mort en Irak.

ECPM attire l'attention du Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève sur la situation des 11 Français condamnés à mort et la réponse ambiguë des autorités françaises.

3 juin 2019

45 avocats publient une tribune contre les condamnations à mort des Français en Irak.

29 mai 2019

Le Ministre français des affaires étrangères Jean-Yves Le Drian déclare que les Français condamnés à la peine de mort en Irak ont bénéficié d'un procès équitable.

26 mai au 3 juin 2019

La Cour de Bagdad, Irak, condamne à mort 11 ressortissants français et 1 tunisien pour appartenance à l'EI.

Mai 2019

ECPM rencontre des familles de Français transférés en Irak. Leurs appels à l'aide lancés aux autorités françaises sont restés vains.

Février 2019

Treize personnes sont transférées de la Syrie vers l'Irak, dont 12 ressortissants français.

Octobre 2018

L'État français décide de laisser ses ressortissants être jugés en Irak.

ECPM rencontre le Collectif Familles Unies, rassemblant les familles touchées par la radicalisation de leurs enfants.

Mars 2018

ECPM soulève les graves dysfonctionnements du système judiciaire irakien et sa non-conformité aux standards internationaux en matière de droits de l'homme lors du Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève.

Février 2018

Les Forces démocratiques syriennes (FDS, kurdes) arrêtent un groupe de 280 personnes accusées d'avoir combattu aux côtés de l'État islamique (EI).

Janvier 2018

ECPM interpelle Emmanuel Macron, Président de la République française et Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, pour dénoncer le risque de condamnation à mort des djihadistes français dans la région du Levant.

### 1 LEURS PROFILS SONT DIVERS

Ils sont partis rejoindre les rangs de l'EI en Syrie en 2013-14: certains étaient actifs avant de partir et connus des services de renseignement; d'autres affirment avoir eu un rôle secondaire et disent regretter. Certains ont été arrêtés, d'autres se sont rendus d'eux-mêmes.

### 3 L'ÉTAT FRANÇAIS A DÉCIDÉ DE LAISSER L'IRAK LES JUGER

D'un côté, l'État français reconnaît la compétence territoriale<sup>1</sup> des institutions irakiennes. De l'autre, elle laisse ses ressortissants être jugés dans un pays prévoyant la peine capitale, alors qu'elle se positionne comme un des leaders de la lutte pour l'abolition universelle de la peine de mort.

### 5 LES CONDAMNÉS N'ONT PAS EU DROIT À UN PROCÈS ÉQUITABLE<sup>3</sup>

Les procès ont été expéditifs et basés sur des aveux probablement obtenus sous la torture, pratiques courantes en Irak lors des procès pour appartenance à l'EI.

### 7 LES VICTIMES DE TERRORISME DEMANDENT LA VÉRITÉ, PAS LA MORT

Certaines familles souhaitent que les peines soient commuées en prison à vie et que les condamnés soient entendus afin de faire avancer la lutte contre le terrorisme.

### 9 CES CONDAMNATIONS À MORT AURONT DES CONSÉQUENCES NÉGATIVES

Si les exécutions ont lieu, la légitimité internationale de la France en matière de droits humains et de lutte contre la peine de mort serait remise en cause, et cela priverait la société de renseignements déterminants pour lutter contre la radicalisation et le terrorisme.

### 2 LEURS FAMILLES SONT LE PLUS SOUVENT DÉMUNIES ET ISOLÉES

En France, les familles des condamnés sont sans nouvelles de leurs proches. Elles luttent pour le rapatriement des femmes et des enfants bloqués en Syrie dans des camps insalubres.

### 4 LA FRANCE A DES OBLIGATIONS

La France s'est engagée, par la signature de traités régionaux et internationaux, à fournir une protection consulaire<sup>2</sup> à ses ressortissants à l'étranger et à veiller à ce qu'aucun ressortissant ne soit condamné à mort ni exécuté.

### 6 ILS AURAIENT PU ÊTRE JUGÉS EN FRANCE

Les citoyens français relèvent de la juridiction française, qui possède les compétences pour les juger.

### 8 LA CRÉATION D'UN TRIBUNAL SPÉCIAL INTERNATIONAL PARAÎT PEU PROBABLE

Cela nécessiterait un consensus international sur la notion de « crime terroriste », un emplacement et des fonds, qui prendraient énormément de temps à être mis en place.

### 10 ILS POURRAIENT ÊTRE EXÉCUTÉS

Malgré la demande de la France de ne pas appliquer la peine de mort, leur exécution est possible puisque l'Irak est l'un des pays qui exécute le plus au monde. Un transfert est incertain.



#### LEXIQUE

- Compétence territoriale:** En droit pénal, le tribunal compétent est celui dont dépend le lieu où l'infraction a été commise, quelle que soit la nationalité de l'auteur de l'infraction.
- Protection consulaire au sein de l'Union européenne (UE):** Tout citoyen de l'UE se trouvant à l'extérieur de l'UE, dans un pays où l'État membre auquel il appartient n'est pas représenté, peut bénéficier d'une protection de la part des autorités diplomatiques ou consulaires de tout autre État membre de l'UE.
- Procès équitable:** Repose sur la présomption d'innocence, l'accès des deux partis à l'ensemble des informations et l'impartialité des juges.

Toutes les infos sur [www.ecpm.org/campagne-djihadistes-irak](http://www.ecpm.org/campagne-djihadistes-irak)

